

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 26 février 2021



**OBJET : Réponse - Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2021-06**



La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 28 janvier dernier relative à « toutes les correspondances lettres courriels qui ont été échangées entre Nicole Damestoy Présidente-directrice générale de l'INSPQ et le Dr Horacio Arruda et aussi avec le ministre de la Santé Christian Dubé en lien ou faisant référence à la covid-19 et ou la pandémie et ce entre 1er novembre 2020 et le 28 janvier 2021 ». Vous trouverez ci-joint les correspondances accessibles, avec pièces jointes s'il y a lieu.

En vertu des articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les documents ont été caviardés lorsqu'ils comportaient des renseignements personnels (noms, signatures, etc.) pour lesquels les personnes concernées n'ont pas consenti à leur communication.

Certains documents ne sont pas communiqués en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels puisqu'il s'agit d'ébauches et de versions préliminaires de documents.

D'autres documents relèvent plutôt de la compétence du ministère de la Santé et des Services sociaux puisqu'ils ont été produits par lui ou pour son compte, par exemple, les documents de la Table de coordination nationale de santé publique (TCNSP). Conformément à l'article 48 de la Loi, nous vous référons pour ces documents au responsable de l'accès aux documents du Ministère :

...2

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Monsieur Daniel Desharnais, sous-ministre adjoint
Direction générale de la coordination réseau et ministérielle
et des affaires institutionnelles
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Téléphone : 418 266-8864

Télécopieur : 418 266-7024

Courriel : Responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



Secrétaire générale

p. j. - Documents
- Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2021-7706